



Construction du nouveau bâtiment SAMU / SMUR du CHU Grenoble Alpes

C.C.T. P. Cahier des Clauses Techniques Particulières Lot 15

REVETEMENTS DE SOLS & RESINES

MAITRE D'OUVRAGE : **Etablissement support du GHT Alpes Dauphiné :**
Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes
CS 10217
38 043 GRENOBLE Cedex 09

ARCHITECTE **A26**
MANDATAIRE : 165 bis avenue de Vaugirard, 75015 PARIS

BUREAU D'ETUDES : **BETREC IG**
STRUCTURE / FLUIDES / VRD 4 avenue Doyen Louis Weil, 38000 GRENOBLE
QEB / ECONOMIE TCE

ACOUSTICIEN : **SALTO**
3 Chemin du Pré Carré, 38240 MEYLAN

ERGONOME : **ERGO ZEN**
23 rue Molière, 69006 LYON

PAYSAGISTE : **ATELIER ANNE GARDONI**
60 rue des deux amants, 69009 LYON

ING. HYDRAULIQUE : **HYDROSOL**
295 chemin de la Grande Liquine, 34400 LUNEL

OPC : **DUO REALISATIONS**
64 route de Paris, 73100 BRISON ST INNOCENT

BUREAU DE CONTROLE : **SOCOTEC**
1 rue du Docteur Pascal ZA du Rondeau, 38434 ECHIROLLES

CSPS : **BUREAU VERITAS**
Zi De La Grande Ile Techniparc, 395 Rue du Dr Marmonnier,
38190 Villard-Bonnot

PHASE :	DCE	EMETTEUR : BETREC	DOCUMENT N°
DATE	24/04/2026	N° de LOT : Lot 15	PE 03.15
AFFAIRE :	434.01		INDICE : 0

Sommaire

LOT 15 - REVETEMENTS DE SOL & RESINE	3
01 GENERALITES & DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	3
01.01 Généralités	3
01.01 01 Préambule	3
01.01 02 CCTC : Cahier des Clauses techniques Communes	3
01.01 03 État des lieux	3
01.01 04 Visite du site	3
01.01 05 Protection des ouvrages	3
01.01 06 Constructions avoisinantes / Travaux mitoyens	3
01.01 07 Constructions avoisinantes	3
01.01 08 DTU, normes et règlements, cahier des charges, sécurité	4
01.01 09 Quantitatif	4
01.01 10 Échantillons, documentations et avis techniques	4
01.01 11 Prestations de nettoyage	4
01.02 Démarche environnementale	4
01.02 01 Prescriptions environnementales générales	4
01.02 02 Charte de chantier propre	4
01.02 03 Choix de matériaux respectueux de l'environnement spécifiques au lot	4
02 GENERALITES PROPRES AUX TRAVAUX DU PRESENT LOT	5
02.01 Consistance du corps d'état	5
02.01 01 Consistance des travaux	5
02.01 02 Généralités	5
02.01 03 Normes et D.T.U.	6
02.02 Prescriptions de mise en œuvre et de réalisation	6
02.02 01 Conditions préalables à la réalisation des travaux	6
02.02 02 Enduit de préparation de sol	6
02.02 03 Matériel	7
02.02 04 Plans et détails d'exécution	7
02.02 05 Qualité et choix des revêtements	7
02.02 06 Spécifications de mise en œuvre des revêtements de sols souples en lés	7
03 DESCRIPTION DES TRAVAUX	9
03.01 Travaux préparatoires	9
03.01 01 Barrière anti-remontée d'humidité	9
03.01 02 Ragréage	9
03.02 Revêtements de sols souples	10
03.02 01 Revêtement de sol souple PVC acoustique U3P3 (en lés)	10
03.02 02 Revêtement de sol souple PVC acoustique U4P3 (en lés)	10
03.02 03 Revêtement de sol souple PVC acoustique U4P3 (en dalle)	11
03.02 04 Revêtement de sol souple PVC acoustique pour marches d'escalier	12
03.02 05 Plinthes en sol souple PVC	12
03.03 Revêtements de sols textiles	12
03.03 01 Revêtement de sol textile	12
03.04 Résine de sol	13
03.04 01 Résine de sol polyuréthane- finition antidérapante	13
03.04 02 Plinthes en résine de sol	13
03.05 Tapis d'entrée encastrés // DCE à faire par dimensions	14
03.05 01 Tapis d'entrée encastrés - Dimensions	14
03.05 02 Tapis d'entrée encastrés - Dimensions	14
03.06 Divers	14
03.06 01 Plots d'éveil à la vigilance pour accessibilité P.M.R.	14
03.06 02 Profils de seuil	14
03.06 03 Traitement des joints de dilatation et couvre-joints de dilatation	15

01 **GENERALITES & DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE**

01.01 **Généralités**

01.01 01 **Préambule**

Le présent dossier est destiné à la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux du lot :

15 - REVETEMENTS DE SOLS & RESINES

nécessaire à la **construction du nouveau bâtiment SAMU/SMUR pour le Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes sur la commune de La Tronche, dans le département de l'Isère (38).**

01.01 02 **CCTC : Cahier des Clauses techniques Communes**

Voir document séparé indissociable du présent CCTP, intitulé Lot N°00 Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots. L'Entrepreneur du présent lot devra en prendre connaissance et prévoir dans son offre l'intégralité des frais et contraintes inhérentes au respect du C.C.T.C..

01.01 03 **État des lieux**

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur est réputé avoir reconnu et avoir parfaitement apprécié sur place les servitudes propres aux accès, la nature du sol et la surface du terrain.

Il prendra celui-ci dans l'état où il se trouve.

Avant remise de son offre, l'entrepreneur devra visiter les lieux et se rendre compte des accès et des difficultés propres à cette opération.

Aucune plus-value ne sera admise pour méconnaissance des lieux au moment de la remise des prix.

01.01 04 **Visite du site**

Une visite sur site est recommandée pour permettre aux soumissionnaires d'apprécier les contraintes devant être respectées lors du chantier (voir modalités au Règlement de Consultation).

01.01 05 **Protection des ouvrages**

L'entreprise doit, dans le cadre de son forfait, la protection complète de tous les ouvrages existants qui sont conservés, dans l'emprise de la propriété, dans toutes les propriétés mitoyennes concernées par les travaux et dans le domaine public.

En particulier, tous les arbres existants conservés sont à protéger par tous les moyens nécessaires pour garantir leur parfait état en fin de chantier.

Tous les raccords ou remises en état suite à dégât provoqué par l'entreprise sur les bâtiments contigus ou espaces verts, voiries, plantations, etc., seront dus par l'entreprise.

01.01 06 **Constructions avoisinantes / Travaux mitoyens**

L'entrepreneur du présent lot prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver l'intégrité des constructions avoisinantes, végétations diverses et voirie, et causer un minimum de gêne et de perturbation aux riverains.

En particulier, les travaux ne devront en aucun cas perturber le fonctionnement des bâtiments, voiries et chantiers voisins. Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre en accord avec le Maître d'Ouvrage pour qu'il en soit ainsi. Tous les raccords et remises en état des bâtiments contigus à l'exécution des travaux sont dus par l'entreprise, ainsi que la remise en état des espaces extérieurs, voiries, plantations, etc.

01.01 07 **Constructions avoisinantes**

L'entrepreneur du présent lot prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver l'intégrité des constructions avoisinantes, végétations diverses et voirie, circulations, et causer un minimum de gêne et de perturbation aux occupants des constructions.

En particulier, les travaux ne devront en aucun cas perturber le fonctionnement des bâtiments et voiries voisins. Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre en accord avec le Maître d'Ouvrage pour qu'il en soit ainsi. Tous les raccords et remises en état des bâtiments contigus à l'exécution des travaux sont dus par l'entreprise, ainsi que la remise en état des espaces extérieurs, voiries, plantations, etc.

Un état des lieux contradictoire sera dressé avant le début du chantier, sur toute la périphérie des travaux avec prises de vues photographiques et constats d'huissier, tant pour les bâtiments intérieurs et extérieurs, les espaces verts, voiries, réseaux, etc. Et ce, aux frais de l'entrepreneur du présent lot, à son initiative et sous sa responsabilité.

01.01 08 **DTU, normes et règlements, cahier des charges, sécurité**

Toutes les prescriptions des Documents Techniques Unifiés et documents connexes, des normes, certifications et règlements en vigueur à la signature des marchés et des cahiers des charges seront strictement appliquées pour l'exécution des travaux.

L'entrepreneur est tenu de se reporter aux textes officiels et au recueil de tous les documents diffusés par le CSTB (R.E.E.F).

L'entrepreneur se conformera aux prescriptions des fabricants de matériels ou de matériaux pour leur mise en œuvre.

Toutes les charges ou surcharges réglementaires afférentes aux différents ouvrages du projet devront être prises en compte dans le cadre du marché et intégralement respectées pour les calculs de détermination de résistance des divers matériaux.

Les installations de chantier et de sécurité seront conformes à la législation du travail, aux règlements administratifs et de sécurité ainsi qu'aux directives du PGCSPS.

La valeur de tous les travaux de protection collective ou individuelle des travailleurs pendant la durée du chantier sera incluse dans le montant forfaitaire soumissionné.

01.01 09 **Quantitatif**

Celui-ci n'est donné qu'à titre indicatif. Les entreprises devront fournir leurs observations sur les quantités au bureau BETREC avant la remise de leur soumission. Passée cette date, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'une erreur de mètre pour modification du forfait de son marché.

01.01 10 **Échantillons, documentations et avis techniques**

L'entreprise retenue fournira obligatoirement, avant mise en œuvre définitive en conformité avec les articles du CCTP, les échantillons, prototypes, documentations et avis techniques de ses produits.

01.01 11 **Prestations de nettoyage**

Conformément aux CCTP, le nettoyage du chantier, au fur et à mesure de son avancement, est à la charge de chaque entreprise.

01.02 **Démarche environnementale**

01.02 01 **Prescriptions environnementales générales**

L'entreprise du présent lot doit se référer aux exigences environnementales générales décrites au C.C.T.C.. L'entreprise intervenant sur le chantier doit prendre en considération dans son offre et respecter lors des travaux, les prescriptions environnementales générales décrites au C.C.T.C. en complément des prescriptions environnementales spécifiques à son lot décrites dans le présent cahier des charges.

01.02 02 **Charte de chantier propre**

La maîtrise des différentes nuisances pouvant être générées par le chantier sera assurée par une démarche de chantier propre visant notamment la gestion sélective des déchets et la réduction des impacts en matière de bruits, de vibrations et de pollution. Une charte de chantier propre est jointe au marché de chaque entreprise et s'imposera de manière contractuelle, des pénalités sont prévues en cas de non-respect.

01.02 03 **Choix de matériaux respectueux de l'environnement spécifiques au lot**

Les revêtements de sols sans classement UPEC (par exemple pierre naturelle, parquet, ...) doivent respecter les normes spécifiques à ces familles ou bénéficier d'un Avis Technique.

Les colles, produits de ragréage, primaires, sous couches, joints d'étanchéité, vernis, bénéficieront du label EMICODE EC1

Les procédés d'isolation sous chape sont sous avis technique.

02

GENERALITES PROPRES AUX TRAVAUX DU PRESENT LOT

02.01

Consistance du corps d'état

02.01 01

Consistance des travaux

Les travaux propres au présent corps d'état comprennent la fourniture, la fabrication et la mise en œuvre des ouvrages suivant:

- Les travaux préparatoires.
- Les ragréages.
- Les revêtements de sols souples PVC.
- Les revêtements de sols textiles.
- Les résines.
- Les accessoires divers.

Liste non exhaustive.

02.01 02

Généralités

La consistance des principaux travaux du présent lot sont complétées par les prescriptions suivantes :

- L'installation générale de chantier spécifique au présent lot.
- L'amenée et le repli de l'ensemble du matériel et des engins, branchements et énergies nécessaires à l'exécution de ses propres travaux.
- Les études, les plans d'appareillage et de calepinage le cas échéant.
- Les mises au point diverses.
- Les essais.
- Les échantillons.
- La réception de l'état des supports, (côte d'arase, planéité, état de surface), dalles et formes débarrassées de tous gravats, souillures et déchets.
- Les vérifications des taux d'humidité des supports,
- Le balayage des supports et l'enlèvement des déchets.
- L'ensemble des travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des revêtements de finition réalisés par le présent lot.
- La fourniture et l'application des enduits de lissage.
- La fourniture et la pose des revêtements de sols souples.
- Le traitement des joints de dilatation.
- La fourniture et la pose des accessoires tels que bandes de seuils, cornières d'arrêt de revêtement, etc...
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché.
- Les dispositions d'interdiction d'accès des locaux pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements.
- La protection de tous les matériaux contre les salissures et les chocs jusqu'à la réception du chantier.
- Les raccords des revêtements au droit des canalisations, fourreaux, conduits, appareils sanitaires ou autres accessoires qui seraient posées après l'exécution des revêtements. Les frais découlant de ces raccords étant à la charge de l'entrepreneur responsable de la 2ème intervention.
- L'enlèvement et l'évacuation des protections en fin de chantier.
- La main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception.
- Les nettoyages du chantier en cours et en fin de travaux.

- Le repli des installations de chantier propres à l'entreprise.
- Le tri sélectif des emballages et déchets et enlèvement hors du chantier, dans le respect de la législation en vigueur.

02.01 03

Normes et D.T.U.

Normes en vigueur à la date de signature du marché.

Il devra se conformer aux normes concernant ses ouvrages quant à la résistance et à la tenue dans le temps, mais aussi aux normes relatives aux demandes acoustiques et thermiques par incidence sur ses ouvrages.

Toutes les prescriptions des documents techniques unifiés (D.T.U.), Normes et règlements seront strictement appliquées pour l'exécution des travaux. L'énumération donnée ci-dessous n'est pas limitative. L'entrepreneur devra se reporter aux textes officiels et à la synthèse de ces documents diffusés par le C.S.T.B. dans le R.E.E.F.

L'ensemble des produits ou systèmes devra faire l'objet d'un Avis Technique.

CAHIERS DES CHARGES D.T.U.

DTU 53.2 : Revêtement de Sols PVC collés

DTU 54.1 "Revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse".

Cahier 3703 "Revêtements de sol linoléum collés / Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution"

le Cahier du CSTB concernant la liste des revêtements de sols minces classés et matériaux connexes bénéficiant d'un avis technique

la notice sur le classement UPEC des locaux "Revêtements de sols minces"

Cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs

DOCUMENTS DIVERS

Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Travaux neufs - Cahier des Prescriptions Techniques, e-Cahiers du CSTB, cahier 3634_V2, novembre 2012

Certification « Certifié CSTB Certified » des enduits de sol - Document de référence, e-Cahiers du CSTB, cahier 3640_V2, novembre 2012

Guide technique Sols à usage industriel - Aide à la conception et au choix - Classement I/MC des locaux - Classement performanciel P/MC des revêtements, e-Cahiers du CSTB, cahier 3577_V2, février 2008

Exécution des revêtements de sol coulés à base de résine de synthèse - Rénovation - Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution, e-Cahiers du CSTB, Cahier 3716, août 2012

02.02

Prescriptions de mise en œuvre et de réalisation

02.02 01

Conditions préalables à la réalisation des travaux

La pose du revêtement de sol collé ne peut être effectuée que si les conditions ci-après sont toutes satisfaites:

- Le clos et le couvert de l'ouvrage sont réalisés.
- Les températures du support et de l'atmosphère doivent être au moins égales à +10°C.
- L'humidité ambiante et la température du support doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau du support (point de rosée).
- Les travaux de gros œuvre, les chapes, les enduits et raccords doivent être secs.
- Les travaux d'apprêt ou de peinture (incluant les finitions) sont terminés sur les plafonds, les huisseries et les murs, à l'exclusion des plinthes.
- L'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage a été vérifiée.
- Les portes doivent laisser le jeu nécessaire pour la pose du revêtement.

02.02 02

Enduit de préparation de sol

L'entreprise doit l'enduit de ragréage avant pose des revêtements de sol.

Cet enduit de préparation de sol a pour fonction de rendre le support lisse et régulier.

Il est dosé et exécuté conformément au Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol minces

L'entreprise doit les surcharges complémentaires suivant l'état des surfaces qu'il constate avant la pose de ses prestations.

Les temps de séchage sont respectés afin d'éviter la formation de cloques sur le revêtement.

02.02 03 **Matériel**

L'entreprise prévoit dans son chiffrage tous les moyens nécessaires à la mise en place de ses ouvrages.

02.02 04 **Plans et détails d'exécution**

Plans :

- Les plans, coupes et calepinage de fabrication détaillés et cotés de tous les ouvrages décrits au présent dossier sont entièrement à la charge du présent corps d'état.
- Ils devront être établis dès la réception de l'ordre de service, en concertation avec les autres corps d'état.
- Après mises au point et synthèse, ces détails d'exécution devront être adressés à la Maîtrise d'Œuvre et au bureau de contrôle pour approbation.

Toute modification des plans de fabrication approuvés des autres corps d'état et à fortiori des ouvrages réalisés pour cause de non transmission à temps de détails d'exécution, sera entièrement à la charge du présent lot.

La mise en œuvre proprement dite ne pourra débuter qu'après approbation par le Maître d'Œuvre et par le Bureau de Contrôle des plans d'implantation et de calepinage.

Pour ce faire, l'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec l'ensemble des intervenants dès le début du chantier.

02.02 05 **Qualité et choix des revêtements**

Les matériaux devront obligatoirement répondre aux classements demandés dans le descriptif.

L'entrepreneur, avant toute commande, présentera des échantillons des produits à l'architecte, jusqu'à satisfaction et validation de ce dernier.

02.02 06 **Spécifications de mise en œuvre des revêtements de sols souples en lés**

Quelques points particuliers concernant la mise en œuvre des revêtements de sol souples:

Disposition des lés :

L'entreprise effectue une étude du calepinage afin de répondre aux exigences suivantes :

- L'appareillage des lés doit être effectué de façon à minimiser le nombre de joints en bout. Dans le cas de joints en bout, préférer une coupe en biseau (environ 45°) à une coupe droite et dans le cas de coupes répétées sur plusieurs lés, prévoir leur décalage sur la longueur afin d'en éviter leur alignement.
- Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de fort trafic prévisible.
- La largeur des lés posés doit correspondre à la largeur du produit manufacturé.

Les lés de revêtement dont la couche de surface opaque est obtenue par calandrage sont disposés tous dans le même sens. Dans certains cas (produits imprimés et enduits), les lés sont disposés à sens alterné (tête bêche) lorsque le dessin le permet.

Les revêtements de sol à motifs répétitifs doivent être raccordés de façon à assurer la continuité d'aspect d'un lé à l'autre.

Deux lés d'une largeur inférieure à la laize normale usuellement utilisée dans le local ne peuvent être posés l'un à côté de l'autre. Ils peuvent, par contre, être posés de part et d'autre d'un lé normal.

Pose des revêtements en lés par collage :

Découpage des lés unis en laissant une marge suffisante dans les deux dimensions pour réaliser les joints et les arasements.

Pour les lés à motifs, ils sont coupés avec une marge correspondant à la longueur d'un motif.

Les colles ne doivent pas être utilisées à une température du support inférieure à + 10 °C ni à une température ambiante au niveau du support supérieure à + 30 °C.

L'application de la colle s'effectue d'une manière régulière conformément aux instructions du fabricant.

La consommation moyenne indiquée par le fabricant de colle doit être respectée.

Les revêtements de sol plastiques sont collés en plein sur le support. Les temps de gommage ou séchage doivent être

respectés.

Les joints entre 2 lès sont soudés à chaud par apport d'un cordon de matière en fusion, ce cordon est aussi mince que possible de façon à limiter sa visibilité et son encrassement à l'usage. Les cordons d'apport sont multi-couleurs et identiques au revêtement.

L'entreprise veille au respect des joints de dilatation de la structure.

Les revêtements du présent lot sont recoupés proprement et de façon rectiligne de chaque côté d'un joint de dilatation.

L'entreprise du présent doit la fourniture et pose des couvre-joints de dilatation adaptés à chacun de ses revêtements. Ce couvre-joint est fixé sur un seul côté afin de ne créer aucun désordre à terme et assurer la pérennité du revêtement.

Après pose des revêtements au sol l'entreprise assure un marouflage de la totalité de la surface du revêtement pour s'assurer du collage parfaitement uniforme.

L'entreprise doit la protection des ouvrages avoisinants et le nettoyage immédiat des traces de colle sur ces derniers.

Le nettoyage et enlèvement des protections après intervention est réalisé par local et non en fin de chantier.

Selon la nature des sols et la durée des travaux, l'entreprise doit la protection de ses sols par la mise en place d'un film polyane d'épaisseur résistant au trafic des ouvriers. Les joints de rouleau et la périphérie des pièces sont scotchés. Cette protection est mise en place sur simple demande du Maître d'œuvre.

03 **DESCRIPTION DES TRAVAUX**

03.01 **Travaux préparatoires**

03.01 01 **Barrière anti-remontée d'humidité**

Réalisation d'une sous couche d'étanchéité formant barrière anti-remontée d'humidité, à base de résines synthétiques et de charges minérales fines, comprenant notamment :

- Préparation des supports suivant prescriptions du fabricant (dépoussiérage, élimination des traces éventuelles de corps gras, etc ...)
- Ragréage au mortier d'égalisation sur les supports présentant des défauts de planéité supérieur à 8 mm sous une règle de 2 ml
- Application d'un primaire d'accrochage adapté au support à raison de 200 g/m² au minimum
- Renfort des points singuliers (siphons, angles, micro fissures...) par application d'une couche d'étanchéité et mise en place des bandes de renfort soigneusement marouflées et lissées à la spatule adaptée
- Application au rouleau en deux couches croisées du produit d'étanchéité de manière à obtenir un film sec d'environ 1 mm d'épaisseur

Consommation moyenne minimal : 1.20 à 1.40 Kg/m².

Compris remontées en plinthe sur 0.20m ht minimum, toutes sujétions au droit des passages de portes, réservations, siphons, tous détails et toutes sujétions de réalisation suivants prescriptions du fabricant.

Support : Dalle portée

Mode de métré: au mètre carré

Localisation

Au RDC, pour tous les locaux recevant un sol souple, suivant plans de repérage de l'Architecte.

03.01 02 **Ragréage**

Réalisation de travaux préparatoires de sols, en vue de la mise en œuvre de revêtements de sols souples par le présent lot, comprenant :

- réception et vérification des supports (niveaux, planimétrie, séchage, fissuration, adhérence, etc.) :

*la réception sera faite conjointement avec l'entreprise de gros-œuvre ; celle-ci devra la réparation des défauts lourds du support (dont le traitement des fissures : disquage et remplissage à l'aide d'un mortier de résine adapté),

*grattage, nettoyage fin et dépoussiérage du support,

*rebouchage des trous éventuels,

*en cas de porosité importante ou de support très lisse (béton glacé), il sera appliqué, à charge du présent lot, un primaire pour l'application de mortier d'égalisation et de dressage de sols, composé de résine synthétique en dispersion et d'adjuvants spécifiques adaptés, à raison de 200 g/m²,

*enlèvement et évacuation des gravois.

- contrôle de l'humidité des supports et réception.

- exécution d'un enduit de ragréage autolissant à base de ciment, résine redispersable, sables siliceux et adjuvants spécifiques adaptés, classé P3, à raison de 4.5 kg/m²,

(1.5kg/mm pour 3 mm d'épaisseur mini) conformément aux prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs. (Cahier CSTB n° 3469 de juillet / août 2003),

Classement de l'enduit mis en œuvre en fonction du classement UPEC des locaux.

Compris fourniture et mise en œuvre suivant nécessité du support, d'un primaire d'adhérence.

Produit sous Avis Technique

*épaisseur adaptée aux tolérances du support,

- après séchage de l'enduit :

*ponçage si nécessaire à la pierre au carborundum,

*grattage et époussetage des éclats d'enduit sur les plinthes.

*dépoussiérage et balayage.

Localisation

Pour tous les locaux revêtus de sol souple et d'un sol textile, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.02

Revêtements de sols souples

03.02 01

Revêtement de sol souple PVC acoustique U3P3 (en lés)

Fourniture et pose d'un revêtement PVC calandré, non chargé, comprenant :

- revêtement constitué d'un décor dans la masse sans couche transparente, obtenu par pressage très haute pression de particules incrustées dans une couche d'usure calandree colorée et renforcée par une grille de verre,
- pose en lés, à joints soudés à chaud avec cordon d'apport. Pose collée avec colle conforme aux spécifications du fabricant et compatible avec l'enduit de lissage du support,
- traitement de surface type polyuréthane photoréticulé facilitant l'entretien et évitant l'utilisation d'émulsion acrylique (métallisation),
- propriété fongistatique et bactériostatique,
- le revêtement résistera aux produits chimiques tels que les acides, bases, solvants, alcali forts et désinfectants agressifs (EN423).

Composants intégrés :

Traitement des joints

La prestation comprend également les réservations et découpes nécessaires au passage des différentes canalisations, les manchons d'étanchéité pour les sols classés E3.

Caractéristiques

Épaisseur totale : 3.05 mm.

Épaisseur de la couche d'usure : = 0.50 mm.

Classement UPEC : U3P3E3C2 avec certification NF UPEC.

Classement au feu : M3

Poinçonnement rémanent maximal selon NF EN 433 : =0.10 mm.

Groupe d'abrasion T.

Performance environnementale : classe A+

Performance acoustique de DeltaLw >= 19 dB

Coloris : au choix de l'Architecte

Le produit devra bénéficier d'un avis technique.

Référence de qualité

TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO de chez GERFLOR ou esthétiquement et techniquement équivalent.

Localisation

- Pour les bureaux et assimilés
- Pour les chambres de garde....,
- au R+2 : dans les locaux sans plancher technique hors circulation, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.02 02

Revêtement de sol souple PVC acoustique U4P3 (en lés)

Fourniture et pose d'un revêtement PVC calandré, non chargé, comprenant :

- revêtement constitué d'un décor dans la masse sans couche transparente, obtenu par pressage très haute pression de particules incrustées dans une couche d'usure calandree colorée et renforcée par une grille de verre,
- pose en lés, à joints soudés à chaud avec cordon d'apport. Pose collée avec colle conforme aux spécifications du fabricant et compatible avec l'enduit de lissage du support,
- traitement de surface type polyuréthane photoréticulé facilitant l'entretien et évitant l'utilisation d'émulsion acrylique (métallisation),
- propriété fongistatique et bactériostatique,
- le revêtement résistera aux produits chimiques tels que les acides, bases, solvants, alcali forts et désinfectants agressifs (EN423).

Composants intégrés :

Traitement des joints

La prestation comprend également les réservations et découpes nécessaires au passage des différentes canalisations, les manchons d'étanchéité pour les sols classés E3.

Caractéristiques

Épaisseur totale : 3.35 mm.

Épaisseur de la couche d'usure : = 0.65 mm.

Classement UPEC : U4P3E3C2 avec certification NF UPEC.

Classement au feu : M3

Poinçonnement rémanent maximal selon NF EN 433 : =0.20 mm.

Groupe d'abrasion T.

Performance environnementale : classe A+

Performance acoustique de DeltaLw >= 19 dB

Coloris : au choix de l'Architecte

Le produit devra bénéficier d'un avis technique.

Référence de qualité

TARALAY INITIAL CONFORT 43 PRO de chez GERFLOR ou esthétiquement et techniquement équivalent.

Localisation

- Pour les salles de cours,
- Pour les circulations,
- au R+2 : dans les circulations et paliers sans plancher technique, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.02 03

Revêtement de sol souple PVC acoustique U4P3 (en dalle)

Fourniture et pose d'un revêtement PVC hétérogène acoustique, calandré, comprenant :

- revêtement constitué d'un décor dans la masse sans couche transparente, obtenu par pressage très haute pression de particules incrustées dans une couche d'usure calandree colorée et renforcée par une grille de verre,
- pose plombante sur plancher technique, suivant recommandations du fabricant;

Le plancher technique est à la charge du Lot Menuiseries Intérieures.

- traitement de surface type polyuréthane photoréticulé facilitant l'entretien, offrant une forte résistance aux rayures, aux éraflures et aux taches et évitant l'utilisation d'émulsion acrylique (métallisation)

Caractéristiques

Dimensions : 60 cm * 60 cm ou un multiple

Épaisseur totale : 4.5 mm.

Épaisseur de la couche d'usure : = 0.80 mm.

Classement UPEC : U4P3E3C2 avec certification NF UPEC ou équivalent

Classement au feu : M3 sur support plancher technique

Poinçonnement (valeur moyenne) suivant NF EN 433 : < 0.13 mm.

Propriétés antistatiques

Performance environnementale : classe A+

Performance acoustique de DeltaLw >= 15 dB

Coloris : au choix de l'Architecte

Le produit devra bénéficier d'un marquage CE.

Référence de qualité

ID SQUARE LOOSE LAY de chez TARKETT ou esthétiquement et techniquement équivalent.

Nota : Compris toutes sujétions pour pose du revêtement sur le plancher technique.

Localisation

R+2 : Pour les locaux recevant un plancher technique : la salle de crise, la salle de repos, une partie de la circulation côté Salle de repos, les 2 SAS et le Bureau Cadre, les locaux informatiques, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.02 04

Revêtement de sol souple PVC acoustique pour marches d'escalier

Prescription identique à l'article précédent avec en plus la mise en œuvre des dispositions édictées dans l'Arrêté du 1er Août 2006 et notamment :

- nez de marches contrastés, non glissants et ne présentant pas de débords excessifs, intégrés en usine,
- 1ère et dernière contre-marche de couleur contrastée par rapport aux marches.

Caractéristiques

Épaisseur totale : 3.35 mm.

Épaisseur de la couche d'usure : = 0.65 mm.

Classement UPEC : U4P3E3C2 avec certification NF UPEC.

Classement au feu : M3

Poinçonnement rémanent maximal selon NF EN 433 : =0.20 mm.

Groupe d'abrasion T.

Performance environnementale : classe A+

Performance acoustique de $\Delta L_w \geq 18$ dB

Coloris : au choix de l'Architecte

Le produit devra bénéficier d'un avis technique.

Référence de qualité : TARASTEP de chez TARKETT ou esthétiquement et techniquement équivalent.

Localisation

- Du RDC au R+2 : escaliers d'accès principal : marche, contre-marche, inter-paliers et paliers, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.02 05

Plinthes en sol souple PVC

Mise en œuvre de plinthe en relevé et en parfaite continuité du sol souple sans angle droit, sur profil d'appui adapté, de même nature que les revêtements de sol.

Hauteur : 10 cm.

Localisation :

- En périphérie des locaux recevant un sol souple (sauf l'escalier), plans de l'Architecte.

03.03

Revêtements de sols textiles

03.03 01

Revêtement de sol textile

Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile en dalles de moquette avec sous-couche acoustique, en velours bouclé structuré, teinté dans la masse.

Caractéristiques

Épaisseur totale : 5.5 mm.

Épaisseur du velours : 2.6 mm

Dimensions des dalles : 60 cm * 60 cm (à adapter aux dimensions des dalles de plancher technique)

Masse surfacique totale : 3.9 kg /m².

Anti-statique

Classement UPEC : U3 P3 E1 C0

Avis technique du CSTB.

Efficacité acoustique au bruit de choc $\Delta L_w \geq 15$ dB Absorption acoustique - $\alpha_w \geq 0,15$

Test de la chaise à roulette (ISO 4918) : Usage intensif

Réaction au feu selon NF EN 13501-1 : Bfl-s1 (M1).

Coloris : au choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant.

Référence de qualité : Dalles ESSENCE de chez DESSO/TARKETT ou techniquement équivalent

Nota : Compris toutes sujétions pour pose du revêtement sur le plancher technique.

Localisation

- R+2 : salle de régulation, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.04

Résine de sol

03.04 01

Résine de sol polyuréthane- finition antidérapante

Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement de sol époxydique anti-dérapant coloré dans la masse, sans solvant et à très faibles émissions de COV destiné la protection des sols des locaux à fortes sollicitations. Compris préparation des supports et application d'un primaire.

Les travaux comprendront :

- la reconnaissance du support sous forme de rapport contradictoire conformément au DTU 54.1, y compris essais de cohésion de surface

- préparation des supports : le support doit être propre, sain, sec et la préparation consistera à réaliser une préparation mécanique adaptée (grenailage,) permettant d'obtenir un état de surface rugueux et débarrassé de toute partie non ou peu adhérente, exempt de trace d'huile, de laitance, de graisse, de produit de cure et de toute substance susceptible de nuire à l'adhérence. Une aspiration soignée sera réalisée après la préparation de surface.

Ces auto-contrôles sur les conditions de pose (température et humidité) devront être à transmettre sous forme de rapport au bureau de contrôle avant mise en œuvre de la résine.

- application d'un pare-vapeur composé de 2 couches de 500 gr chacune en SIKAFLOOR 151 de chez SIKA ou techniquement équivalent

- couches de préparation/nivellement de type sika floor 161 de chez SIKA ou techniquement équivalent,

- couche de masse en résine polyuréthane colorée de type sika floor 263 SL de chez SIKA ou techniquement équivalent,

- Saupoudrage à refus de Sikaquartz 04-09 de chez SIKA ou techniquement équivalent,

- couche de fermeture en résine polyuréthane colorée de type sika floor 264 de chez SIKA ou techniquement équivalent,

- traitement des joints de dilatation suivant prescription du fabricant.

Mise en œuvre conformément à l'avis technique du produit.

Caractéristiques

Support : dalle portée sur terre-plein

Classement UPEC : U4 P4 E3 C2

Affaiblissement acoustique : $\Delta L_w \geq 15$ dB

Épaisseur : 4 mm environ

Réaction au feu: Bfl -s1

Émissions dans l'air intérieur - Arrêté 19 avril 2011 : Classification A+

Adhérence par traction (NF EN 13892-8) : $> 1,5$ N/mm² (rupture dans le béton)

Résistance à la compression (EN 13892-2) : ~ 60 N/mm² (28 jours / +23°C)

Résistance à l'abrasion (EN ISO 5470-1 (TABER)) : 1055 mg

Porosité de surface (NF X 50-793) : 0,0 ml/m²/h à 24 heures

Résistance aux chocs (NF EN ISO 6272) : IR 15

Dureté de surface (NF EN 13892-6) : $> SH 200$

Résistance à l'usure par roulage (XP P 11-101) : Perte de masse < 1 cm³

Finition : antidérapante

Finition aspect : unie ,

Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Système sous Avis technique

Référence de qualité : Résine SIKA EPOXY FLOOR ESLI de chez SIKA ou techniquement équivalent.

Localisation

RDC :

- SMUR : Pharmacie, Local Déchets, Local Matériel NRBC,

- GARAGE : stationnement des VL, ambulances et circulations.... Local Mécanique, Stockage gros matériel et matériel stations,

- SSE : tous les locaux y compris zone de stationnements,

- SECOURS MONTAGNE : Stockage Matériel Montagne, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.04 02

Plinthes en résine de sol

Plinthes réalisées en continuité avec la résine de sol.

Hauteur : 10 cm ht

Localisation

Dans les locaux revêtus d'une résine, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.05 Tapis d'entrée encastrés // DCE à faire par dimensions

Tapis d'entrée composés de profilés gratte-pieds en aluminium brossé montés en alternance avec des bandes essuie-pied interchangeables en caoutchouc noir. Eléments de liaison ou de rigidité en acier électro-galvanisé inoxydable.

Compris fourniture et pose du cadre en acier inox

Tapis antidérapant, destinés à un trafic intense.

La réglementation handicapée devra être respectée.

Référence de qualité

Modèle ARAVIS de chez DINAC ou techniquement équivalent.

Dimensions : suivant plans.

Localisation

- RDC : devant la porte d'entrée principale,
- R+1 : devant les portes donnant sur l'extérieur (*3),
- R+2 : sas ouest, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.05 01 Tapis d'entrée encastrés - Dimensions

Localisation

- RDC : devant la porte d'entrée principale,
- R+1 : devant les portes donnant sur l'extérieur (*3), suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.05 02 Tapis d'entrée encastrés - Dimensions

Localisation

- R+2 : sas ouest, suivant plans et carnet de repérage de l'Architecte.

03.06 Divers

03.06 01 Plots d'éveil à la vigilance pour accessibilité P.M.R.

Fourniture et pose de plots de signalisation podotactiles pour marquer la présence de marches ou d'escaliers en partie haute. Les plots ont une coupe arrondie et une surface antidérapante (stries), ils sont disposés à l'aide de gabarits normalisés, fournis avec les plots.

Caractéristiques des plots

Diamètre au sol : 25 mm,

Hauteur : 5 mm

Classement au feu : M1,

Nombre et dimensions suivant exigences de la norme NF P 98-351.

Ensemble bénéficiant d'une garantie décennale,

Matériaux : acier inoxydable

Qualité extérieure

- mise en œuvre :

* pose vissée ou scellée dans la dalle béton, directement sur le béton ou à travers le revêtement de sol déjà posé,

* pose à 50 cm du nez de la première marche,

* les plots formeront une bande de 42 cm de large minimum sur toute la longueur de la marche

* toutes sujétions de pose et de finition pour une parfaite mise en œuvre,

Référence de qualité : Gamme ARDEKO de chez Le CLOU PODOTACTILE ou techniquement équivalent.

Localisation

Escaliers extérieurs et intérieurs :

- En haut des paliers, suivant plans de l'Architecte.

03.06 02 Profils de seuil

Fourniture et pose de barres de seuil en acier inoxydable à visser sur les supports adaptés.

Vis en acier inoxydable et invisibles.

Elles seront posées au droit des jonctions de sols de nature différente.

La prestation comprend la coupe soignée, l'ajustage, la fixation, les chutes et le repliement.
Les seuils seront équipés d'un film de polyéthylène de protection.

Compris :

- Tous matériaux et matériels nécessaires y compris les différents éléments de fixation.
- Modèle à adapter en fonction de la nature et de l'épaisseur du revêtement.

Localisation

- au droit des séparations de revêtement de sol de natures différentes.

03.06 03

Traitement des joints de dilatation et couvre-joints de dilatation

Des tests d'étanchéité à l'air seront réalisés afin de vérifier si le niveau de performance est bien atteint.

Le traitement des joints de dilatation est donc primordial et comprendra, avant la mise en œuvre des profilés couvre-joints :
- fourniture et pose d'un ruban adhésif en caoutchouc butyle appliqué sur la totalité du joint au sol, à soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre, Largeur : 120 mm,

- fourniture et pose de profilés assurant la fermeture des joints en sol, répondant aux normes, droits ou d'angles, à bords biseautés constitués d'un profilé en alliage d'aluminium et d'une bande souple en PVC extrudé venant s'encliqueter dans les supports (largeur de joint : 4 cm donné à titre indicatif),
- Compris équerres adaptées à la charge, à l'emplacement dans le bâtiment (sol / angle sol/mur) et à un type de pose en encastré,
- Compris appui centreur pour renforcer la charge à supporter si nécessaire.

Caractéristiques techniques :

Classement : usage intensif, charges moyennes,
Matériaux résistant aux détergents et graisses,
Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant,
Compris définition et matérialisation de l'axe général du joint,
Fixations par chevilles nylon et vis inox,
Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant.

Référence de qualité : Joints et composants pour joint de dilatation type DINASOL de chez DINAC ou techniquement équivalent.

Nota : La mise en œuvre du couvre-joint devra être rigoureusement soignée afin d'assurer une étanchéité à l'air parfaite. (Contrôle d'étanchéité à l'air du bâtiment prévu dans le cadre de l'opération).

Localisation

Joints de dilatation au sol et situés dans les zones revêtues d'un revêtement de sol souple : suivant plans de l'Architecte.

